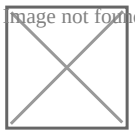

Comment rédiger mon testament ?

Par **LaurentR**, le **21/10/2015** à **16:55**

Bonjour,

Je suis célibataire et je souhaite établir un testament en faveur de ma compagne. Je n'ai pas d'enfants, donc si j'ai bien compris, pas d'héritiers réservataires. Je suis propriétaire de mon logement ainsi que d'un studio qui est en location. Comment dois-je rédiger mon testament ? Est-ce qu'il suffit que je recopie une formule type comme celle ci-dessous ?

Ceci est mon testament
Je soussigné(e) Monsieur/ Madame « nom et prénom du testateur »,
Né(e) le « date de naissance » à « lieu de naissance »
Domicilié(e) au « adresse »
Lègue à Monsieur/ Madame « nom et prénom du bénéficiaire », né(e) le...
Ma concubine
Domicilié(e) au « adresse du bénéficiaire » :

La totalité de mes biens

En pleine propriété.

Fait le « date : jour, mois, année », à « lieu de rédaction du testament »

En « nombre d'exemplaires » exemplaires

Remis à « identité du notaire ou du tiers détenteur d'un exemplaire du testament ».

Signature : « signature du testateur »

Ou bien est-ce qu'il faut que je mette le détail de mes biens dans le testament ?

Est-ce qu'il faut absolument que je passe par un notaire ou est-ce que je peux le déposer moi-même au FCDDV ?

Comment faire pour que cette personne ne soit pas obligée de payer des sommes astronomiques en droits de succession ? De ce que je viens de voir, comme elle n'est pas de ma famille, ça dépasserait les 50%. Dans ce cas, est-ce qu'il ne vaut pas mieux lui laisser l'usufruit de mes biens jusqu'à sa mort ?

J'ai beau essayer de lire tout ce que je trouve à ce sujet sur internet, je suis toujours

complètement perdu [smile7]

Merci

Par **serge74**, le **21/10/2015** à **18:03**

"La totalité de mes biens " me parait suffisant et évite de devoir refaire le document à chaque changement.

un pacs permet l'exonération des droits de succession pour le survivant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés